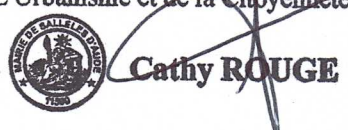


LEGENDE		
Emprise :	Implantations :	Servitudes et obligations particulières :
----- Périmètre de l'opération	 Zone constructible en R+0 et R+1	 Servitude de passage d'un fossé de colature d'eaux pluviales, largeur variable (cf. PA10)
Système viaire :	 Zone constructible	 Bande de retrait de 7m par rapport au ruisseau. Aucune construction ni plantation n'est autorisée (cf. PA10)
 Chaussée	 Contrainte particulière sur la hauteur/longueur de la construction (cf. PA 10)	 Arbres à maintenir à la charge de l'acquéreur (cf. PA10)
 Cheminement piéton	 Zone constructible uniquement pour les annexes (hors garage) Contraintes particulières (cf. PA10)	
 Espace vert	 Local ordures ménagères existant (cf. PA10)	
Stationnements :	 Réfection enrobés - Emprise restant la propriété de la commune	
 Stationnement visiteur (8 unités)		
 Stationnement privatif non clos (emprise minimale 5,00m x 5,00m)		



Département de l'Aude

Le Maire et par délégation
L'Adjointe au Maire en charge de
L'Urbanisme et de la Citoyenneté



Cathy ROUGE

26 AVR. 2022

LES
TERRASSES
DU
Rec Audié
SALLÈS-D'AUDE

PERMIS D'AMENAGER

PA 4 B		PLAN DE MASSE		
01/04/22	Modificatif n°1	MCG	AH	1
25/06/21	Permis d'Aménager initial	MCG	AH	0
Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérifié	Indice
MAITRE D'OUVRAGE		MAITRE D'OEUVRE		ARCHITECTE
 HECTARE 3 AVENUE DE LA COUPE 11 100 NARBONNE 04 68 33 01 02		 OPALE ZA LA PLAINE 11 300 CURNANEL 04 68 69 20 01		 TRAM ARCHITECTE 20 RUE PAUL LOUIS COURIER 11 100 NARBONNE
Echelle : 1/500		Coordonnées rattachées au système RGF 93 et projection CC43		
		Nivellement rattaché au NGF		

